



EDITORIAL

La réforme de l'Etat la plus importante depuis la 2^{ème} Guerre Mondiale (dixit notre Directeur Général) est en train de s'achever. Nos deux

« ex-administrations » terminent leur fusion sur un satisfecit général. Tout au moins de la part de la Direction et de la Cour des Comptes qui a

remis un rapport dont voici la teneur en une seule phrase : « la réforme a fait naître un nouvel outil, rationalisé et structurellement cohérent pour l'Etat, qui doit désormais s'accompagner d'une réflexion stratégique sur le fond et les missions de la DGFIP ».

Un bilan très positif, constitué par de nombreuses suppressions d'emplois (deux départs à la retraite sur trois non remplacés) synonymes d'augmentation de productivité, de réduction des coûts et de masse salariale. Mais cela ne suffit pas ; la Cour des Comptes fait de nouvelles propositions pour trouver d'autres économies. Parmi celles-ci, le fait d'envisager la création de trésoreries hospitalières spécialisées affectées aux communautés hospitalières de territoires (en clair, on les fait sortir du réseau DGFIP), le fait de réfléchir au regroupement des SIE entre eux, ainsi que des SIP quand il y en a plusieurs au même endroit, ou encore le fait de redéployer le réseau des trésoreries (soit envisager de nouvelles fermetures).

Pour autant, le « son de cloche » n'est pas le même sur le terrain ; 12000 suppressions d'emplois entre 2007 et 2012 font que la fusion se passe difficilement. L'alignement des salaires par le haut qui était promis (histoire de faire passer la pilule) est surtout sensible pour l'encadrement supérieur et provoque un malaise certain chez les cadres B et C qui subissent de plein fouet ces suppressions d'emplois. Les conditions de travail se sont tellement dégradées que même les politiques s'inquiètent et s'agitent pour « éviter de créer un syndrome France Telecom » (lire le rapport Carrez). Malgré ce constat, les recommandations de

la Cour des Comptes visent encore à remettre en cause la nature et le périmètre de nos missions, notre implantation territoriale et nos effectifs. La volonté de continuer et d'amplifier la destruction des emplois, des missions et des services est donc réaffirmée institutionnellement.

Soyons certains que 2012 sera une année de forte mobilisation pour les défendre.

24000!!! En dix ans, c'est le nombre de suppressions d'emplois intervenues au sein du ministère des finances. Ce chiffre parle de lui-même. Les conditions de travail des agents sont bien évidemment impactées par cette politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux (en réalité, deux sur trois pour les finances).

Différentes études démontrent un malaise profond parmi les agents et plus particulièrement chez les cadres B et C, principales cibles des suppressions d'emplois. Ceux-ci, sur le terrain, n'arrivent plus à faire face à leurs missions de service public. Quelle frustration de ne plus pouvoir faire son travail correctement! Démotivation, voire dégoût reviennent souvent dans la bouche des agents. Les cas de dépressions augmentent. Parler de souffrance au travail est désormais devenu une évidence.

La fusion des deux anciennes directions ne fait qu'accentuer ce phénomène. Par exemple la création d'un pôle d'accueil unique, avec la concentration de cinq SIP sur le site de CADEI, se traduit par une pression continue sur les agents en contact avec le public (moyenne de 800 à 1000 personnes par jour) sans espoir de répit. Dans les SIP eux mêmes, les normes PVFI ne peuvent plus être respectées faute de combattants.

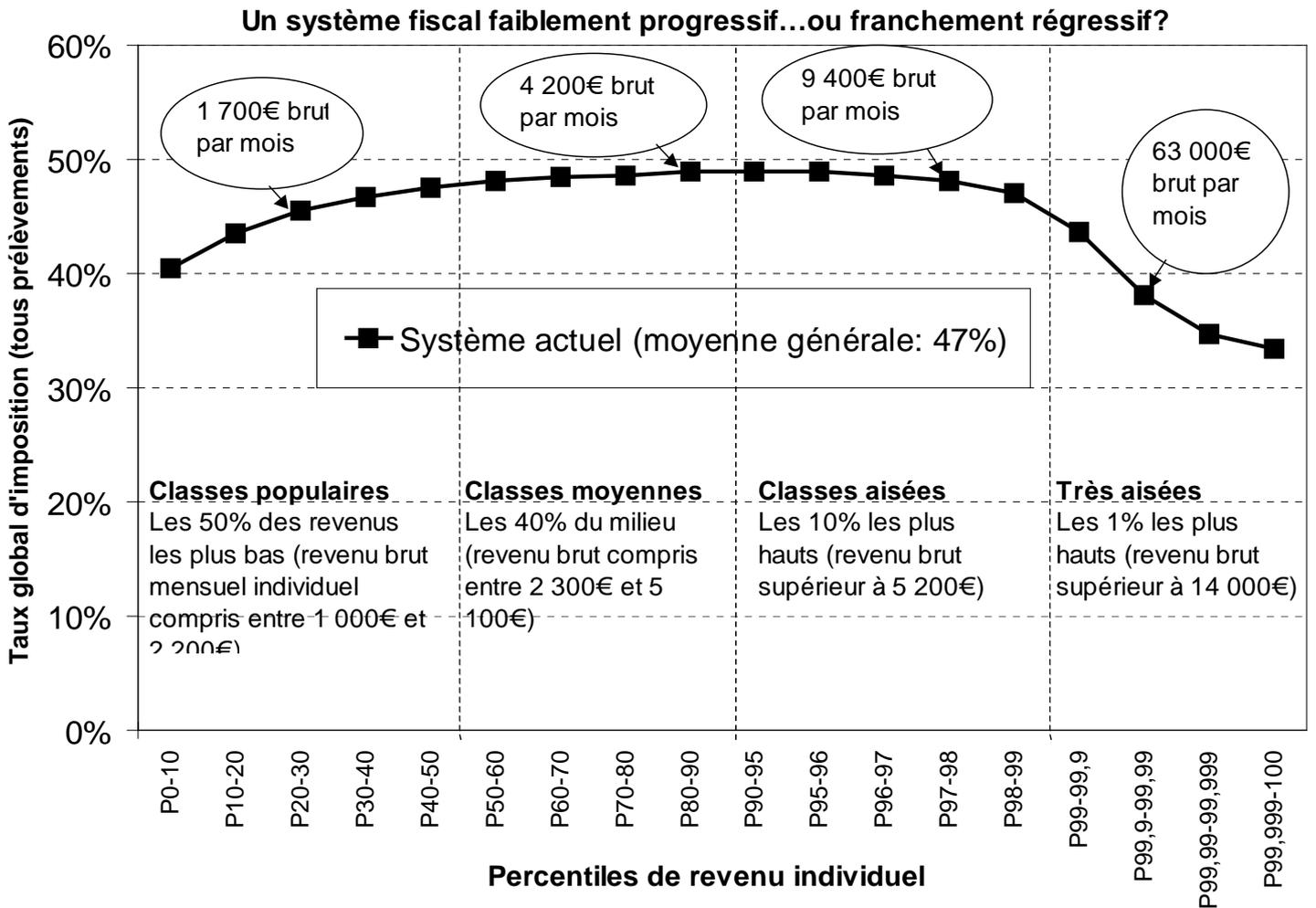
Le ministère préfère investir dans les structures. On peut citer les nouvelles applications informatiques HELIOS ou CHORUS, très onéreuses et avec des résultats peu concluants. L'humain est mis de côté: qui se soucie avec le départ massif des agents à la retraite, de la récupération et de la transmission des savoir ???

Quel est l'avenir de nos missions régaliennes ???

Est ce que notre direction perçoit véritablement ce malaise des agents, ce gâchis humain ???

C'est dans ce contexte très difficile que vos élus dans les CHS (Comité Hygiène et Sécurité) ont un rôle très important à jouer.

FISCALITE FRANCAISE ET JUSTICE FISCALE : ETAT DES LIEUX



Lecture du tableau : le taux d'imposition inclut tous les prélèvements par groupe de revenus au sein de la population des 18-65 ans travaillant au moins 80% du plein-temps. Le premier décile 0-10 désigne les 10% ayant les revenus les plus modestes, et 99,999-100 les 0.001% les plus riches.

Pourtant l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen énonce que « pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration , **une contribution commune est indispensable ;**

elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leur facultés »

A la lecture du tableau le constat est sans appel : l'effort collectif n'est pas équitablement réparti.

En effet, le taux d'imposition s'avère nettement décroissant pour le haut de la distribution des revenus. Cette baisse du taux global d'imposition chez les plus riches est due en particulier au poids décroissant des cotisations

sociales et de l'impôt sur le revenu mais aussi à l'utilisation des niches fiscales.

L'effort collectif n'est pas équitablement réparti d'abord parce que les impôts à large assiette sont proportionnels. Qu'ils soient directs comme la CSG et la CRDS, ou indirects comme la TIPP et la TVA, ils priment sur les impôts progressifs comme l'IR ou l'ISF. Ensuite, les taux effectifs d'imposition sont souvent inférieurs aux taux affichés, particulièrement en haut de la pyramide des revenus à cause d'innombrables niches fiscales : une partie des hauts revenus échappent ainsi à toute imposition et rendent le système fiscal dégressif

Il faut rappeler que l'impôt sur le revenu,



considéré comme le plus juste (il est progressif ; son taux augmente proportionnellement au revenu) ou du moins qui devrait l'être a pourtant connu depuis plus de 20 ans une diminution de ses taux et de ses tranches d'imposition au point qu'il frappe plus fortement les classes moyennes que les classes riches et plus encore que les très riches. Les recettes liées à l'IR sont passées de 4,5% du PIB il y a 15 ans à 2,6% aujourd'hui. Les recettes liées aux impôts indirects (proportionnels) représentent quant à elles 8,6% du PIB, la CSG 4,3% et les cotisations sociales 16,1%.

Injuste, inéquitable, le système fiscal français opère même une redistribution à l'envers au profit des plus riches.

Toutefois, de nombreuses pistes sont à explorer pour corriger le système fiscal mais aussi assurer la stabilité des finances publiques.

Trois questions à Martine Marchal représentante CGT au CHS.

Est ce que l'on peut parler d'une dégradation des conditions de travail depuis une dizaine d'années et quel est l'impact de la fusion sur celles-ci?

Depuis dix ans, c'est une évidence, mais on peut constater une accélération notoire et importante de la dégradation de nos conditions de travail ces cinq dernières années, qui est liée à une politique des objectifs dans le cadre d'un environnement de plus en plus contraint en terme d'effectifs (les vagues de suppression d'emploi s'accumulant d'années en années). Des services sont au bord de l'implosion et les collègues, ainsi fragilisés sont les premières victimes de la souffrance au travail.

La fusion agit comme un révélateur de la situation décrite ci-dessus, elle s'ajoute à la perte de repères et le manque de vision de l'avenir de l'agent (exemple quel avenir pour la filière gestion publique ?).

Dans ce contexte quel peut être le rôle du Comité Hygiène et Sécurité?

D'abord le CHS peut être amené à traiter des cas de souffrance physique liée au bruit, posture (matériel inadapté, chute). Ensuite face à la dégradation des conditions de travail, le rôle du CHS est de "hiérarchiser" les risques; les plus graves devant être résolus en priorité mais il doit veiller à ce que les risques "psycho-sociaux" soient traités à leur juste place.

L'avis du médecin de travail est-il suffisamment pris en compte par la direction?

La direction est à l'écoute mais dans certaines limites: elle minimise toujours les propos du médecin quand ceux-ci sont en lien avec des paramètres décidés par le ministre (effectif, budget)

La crise des Finances Publiques n'est pas la conséquence d'une explosion des dépenses publiques, mais provient bien d'une réduction des ressources. Depuis 10 ans, ce sont environ 60 à 70 milliards d'euros en moins dans les caisses de l'Etat dues aux baisses d'impôts.

Si les dépenses publiques doivent bien évidemment faire l'objet de contrôles, il n'est pas besoin d'une RGPP dont le seul but est de supprimer l'emploi public. Le problème est bien de faire payer les impôts à ceux qui doivent les payer.



Pour la CGT, le système fiscal doit être réformé. Il convient notamment de :

- revoir la fiscalité dérogatoire : les niches fiscales ont un coût estimé à environ 75Md€ pour 2010. Si certaines ont une vocation sociale nécessaire, on peut légitimement s'interroger sur la nécessité de quelques autres. Citons par exemple l'application du taux réduit de TVA dans le domaine de la restauration (coût de 3Md€/an) qui est un pur produit électoraliste et dont les engagements de la profession en matière d'emplois n'ont pas été respectés.
- rétablir la progressivité de l'impôt sur les revenus : il faut rendre l'impôt plus juste et plus efficace ; cela pourrait notamment passer par la création de nouvelles tranches d'imposition auxquels seront soumis tous les produits financiers et plus values du même type (sauf épargne populaire).

Cette réforme fiscale est indispensable. Elle doit permettre à l'impôt de retrouver ses trois fonctions principales : financer la production de biens publics répondant à l'intérêt général et

aux besoins de la population, assurer l'équité en corrigeant les inégalités engendrées par la répartition primaire des revenus et enfin, participer à la politique économique en favorisant une croissance efficace et durable.

Face à la concurrence fiscale, un modèle fiscal européen est nécessaire. Ce modèle suppose de s'entendre sur une harmonisation réelle des assiettes fiscales pour bannir les effets de dumping vis à vis des particuliers comme des entreprises.

La CGT propose et met donc en débat :

- ✓ Au niveau européen :
 - la création d'une taxe sur les transactions financières ;
 - l'interdiction des paradis fiscaux ;
 - la création d'une fiscalité environnementale européenne et internationale ;
 - l'harmonisation de l'assiette et des taux ;
 - des coopérations renforcées pour les procédures et le contrôle.
- ✓ Au niveau national :
 - un impôt sur le revenu progressif et au centre des prélèvements ;
 - une remise à plat des niches fiscales ;
 - une modulation de l'impôt sur les sociétés en fonction de l'emploi et de l'investissement ;
 - un rétablissement d'une fiscalité patrimoniale fortement progressive ;
 - une baisse de la fiscalité indirecte, notamment la TVA.
- ✓ Au niveau local :
 - réviser les valeurs locatives pour actualiser l'assiette de la fiscalité locale ;
 - prendre en compte les revenus dans l'assiette de la fiscalité locale ;
 - tenir compte des actifs financiers des entreprises pour le calcul de leurs cotisations ;
 - mettre en place un système de péréquation pour les collectivités territoriales.